



Direction Pôle Ressources  
Service Affaires Juridiques

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

**SEANCE DU 29 MARS 2023  
PRESIDENCE : Mme BILLOT, Vice-Présidente**

**DELIBERATION N°19**

**PRESENTS** : Mme BILLOT Brigitte Vice-Présidente, Mme DI CARO Sylvaine, M. CHEVALIER Eric, Mme HUARD Elisabeth, M. TRUCY Gérard, Mme PAGE Véronique, M. PIERRON Jean-Claude (ne prends pas part au vote), Mme THUSTRUP Sylvie, Mme SILVESTRE Catherine

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S)** : Mme Sophie JOISSAINS Présidente (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO Sylvaine), M. DILLINGER Laurent, M. BENSARKOUN André (Pouvoir à M. PIERRON Jean-Claude), Mme HANOT Maryline (Pouvoir à M. TRUCY), M. SPANO Pierre

**POUVOIR(S)** : Mme BILLOT Brigitte Vice-Présidente, Mme DI CARO Sylvaine, M. PIERRON Jean-Claude, M. TRUCY Gérard

**SECRETAIRE** : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : PO. ACTION SOCIALE-LOGEMENTS D'INSERTION- ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'ADMISSION**

Conseil d'Administration, lors de sa séance du 13 septembre 1996 a approuvé le projet des logements d'insertion.

Ces logements d'insertion sont attribués à des personnes défavorisées après décision d'une commission d'attribution.

La dernière délibération du 24 Septembre 2009, n'étant plus d'actualité, il convient de reprendre une nouvelle délibération.

La commission est composée de

- Un administrateur la Vice-Présidente et son suppléant,
- La responsable d'établissement et/ou le directeur de l'Action Sociale,
- La coordinatrice et ou les travailleurs sociaux.

Les membres de la commission émettent un avis technique, la décision d'admission étant prise par le ou la Vice-Président(e). Les refus font l'objet d'une motivation.

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Le décret n°95-562 du 6 mai 1995

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les propositions de Mme la Présidente entendues :

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres :

Vu la délibération du 13 décembre 1996 du conseil d'administration

Vu la délibération du 24 septembre 2009 du Conseil d'Administration

Considérant la nécessité de renouveler les membres de la Commission d'Admission pour les logements d'insertion

### DECIDE

- de procéder à l'élection des représentants titulaires, et son suppléant :

Mme BILLOT, titulaire et Mr PIERRON, suppléant  
au sein de la commission d'admission des logements d'insertion.

Vote : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-  
Préfecture le 03/04/23  
et de la publication le 03/04/23.